

## Nouveaux labels bios : bonne nouvelle ou enfumage ?

Deux nouveaux labels bios ont vu le jour. Souhaitant aller plus loin que le label AB, ils promettent de tenir compte des conditions de travail et des critères sociaux, et de contribuer à la création de filières plus locales.



Le label AB de l'agriculture biologique garantit certaines pratiques de production, en particulier l'absence de pesticides chimiques ou encore d'OGM dans l'alimentation produite. Mais il n'intègre pas encore assez les critères sociaux tels que les conditions de travail, la juste rémunération des producteurs ou encore la taille des fermes et le localisme.

*"La bio a connu un changement d'échelle dans les années autour de 2015, explique Stéphanie Pageot, secrétaire nationale de la FNAB (Fédération française de l'agriculture biologique) en charge des questions économiques. Il y a eu une forte croissance des ventes. À la FNAB, nous sommes favorables à un changement d'échelle, mais pas à n'importe quel prix. Notre crainte est que certains agriculteurs conventionnels poursuivent avec les mêmes méthodes, mais en faisant de la bio : s'agrandir, se spécialiser, tirer les prix vers le bas, etc." Or pour la FNAB, "la bio n'est pas un marché, mais un projet de société", rappelle-t-elle.*

### Aller plus loin que le label AB ?

La fédération a agi pour tenter d'améliorer la réglementation bio à l'échelle européenne, afin que les faiblesses du cahier des charges soient comblées. Mais il est difficile de faire bouger les choses à ce niveau.

*"La réglementation européenne ne va pas bouger dans les 10-15 ans", estime-t-elle.*

En parallèle, la demande et les exigences sociales sont fortes, en faveur de la biodiversité, de la lutte contre le changement climatique, du bien-être animal, de la rémunération des producteurs et productrices.

*"Le label AB est déjà une étape très importante. Mais nous avons fait l'analyse que nous allons être à la traîne si nous en restons au label AB", explique l'ex-présidente de la FNAB. D'où le projet d'aller "vers le mieux-disant afin que ceux qui veulent progresser le puissent".*

C'est ce qui a conduit la FNAB à lancer en mars 2020 la phase expérimentale d'un nouveau label "Bio. Français. Équitable" en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, via une gamme de produits pour la chaîne du surgelé Picard. Allant au-delà des critères de la loi sur le commerce équitable, il garantit aux consommateurs et consommatrices un produit bio, équitable, et local, et aux paysans un prix rémuné-

rateur et une relation commerciale équitable. La convention avec le distributeur, qui dure trois ans, prévoit une réévaluation annuelle des prix d'achat en fonction de l'évolution des coûts de production.

Un fonds de développement de 1 % du chiffre d'affaires des ventes, financé par la marque du produit certifié, est versé aux organisations de producteurs et productrices pour soutenir des projets collectifs qui visent à améliorer leurs conditions de travail et augmenter leur degré d'autonomie. Le cahier des charges est contrôlé par un organisme d'évaluation.

*"Dans le système conventionnel, on se trouve souvent dans le cadre de rapports de force commerciaux où les agriculteurs sont le dernier maillon de la chaîne, avec des prix à la baisse," constate Stéphanie Pageot. "Ici il ne s'agit plus de rapports de force, mais de coopération."*

Ce volet social comprend également un engagement des structures de production vis-à-vis des saisonniers, avec l'interdiction du travail détaché notamment. Un volet écologique vient compléter ces aspects sociaux, avec un engagement des fermes bio impliquées à maintenir et à développer la biodiversité.

*"D'autres critères sociaux, environnementaux et liés au bien-être animal viendront enrichir dans les mois qui viennent ce label, afin d'aller au-delà du cahier des charges de l'agriculture biologique", ajoute Stéphanie Pageot.*

### **"On veut tirer tout le monde vers le haut"**

Pourquoi avoir fait le choix de réaliser cette expérimentation avec Picard ? Cela paraît en effet contestable, quand on considère le poids écologique du surgelé et le modèle économique de l'entreprise.

*"C'est parti d'une opportunité," explique Stéphanie Pageot. "Picard voulait relocaliser ses approvisionnements et créer une gamme bio française et même régionalisée. C'est allé plus vite qu'ailleurs dans le Sud-Ouest et c'est comme cela que c'est parti. Nous avons construit une filière bio locale pour Picard et les avons amenés à inclure dans leur réflexion la question du prix de revient et de la juste rémunération des agriculteurs, et un engagement sur le long terme (de trois ans au moins). Ça nous a permis de prouver que l'équitable est possible en filières longues, ainsi que de tester la réception auprès des consommateurs, qui a été très bonne."*

L'expérimentation s'est faite sur deux, trois fermes pour commencer, avec des produits comme les patates douces, le maïs et les haricots verts, mais l'idée c'est de

*"déployer cette démarche dans d'autres régions et d'inciter d'autres entreprises à travailler avec nous dans ce sens", explique l'agricultrice.*

Même la grande distribution ?

*"La FNAB n'a jamais été opposée au travail avec la grande distribution, rappelle Stéphanie Pageot, qui est aussi éleveuse en Loire-Atlantique et qui commercialise des produits laitiers. En France, le lait bio est commercialisé à 85 % dans les grandes surfaces. On veut les amener sur le terrain du commerce équitable, et tirer ainsi tout le monde vers le haut. Ce label est un levier pour rendre plus justes les rapports com-*

merciaux entre distributeurs et agriculteurs, dans un contexte où les pressions sur les agriculteurs dans le bio se font de plus en plus dures."

## Le label Bio équitable en France

Parallèlement à cette première initiative de la FNAB, et presque au même moment, naissait en mai 2020 un label "Bio équitable en France". Les deux projets se sont développés sans avoir connaissance de leur existence respective au départ.

De quoi s'agit-il ? L'initiative est née de 27 groupements de producteurs et productrices bio sur tout le territoire français constatant qu'avec le seul label AB, l'agriculture biologique perdait en sens et en cohérence.

*"L'idée était d'être plus exigeant·es et de gagner en équité sur la chaîne alimentaire entre les différents acteurs", explique Camille Changeon, l'une des deux salariées de l'association et du label Bio équitable en France.*

Les groupements agricoles initiaux travaillant avec Biocoop et la SCOP Éthiquable, là aussi l'expérimentation a démarré avec ces deux marques. Celle-ci insiste sur le fait que ce label est fait "par et pour les paysans". Le CA de l'association est d'ailleurs composé pour 50 % de représentants de groupements de producteurs et productrices, qui détiennent 50 % des voix lors des assemblées générales. Le volet équitable de ce label impose une convention pluriannuelle de l'ensemble des acteurs de la filière, qui les engage pour trois ans au minimum sur un certain volume et sur un prix équitable, fixé par les groupements de production en lien avec le référentiel du label. Le prix fixé doit pouvoir rémunérer correctement producteurs et productrices, répondre aux coûts de production, et leur permettre d'investir pour l'avenir.

Au niveau social, il comprend lui aussi "*l'interdiction du recours aux travailleurs détachés, ces ouvriers étrangers qui ne bénéficient ni des droits ni de la rémunération de l'hexagone*", comme le précise Christelle Garnier, membre du conseil d'administration de Biocoop. Et cela, au niveau de la production comme dans le reste de la chaîne de distribution. L'intérêt du label réside en effet dans le fait que les engagements touchent l'ensemble de la filière impliquée : que ce soient les groupements de production ou les entreprises de transformation et de distribution concernées, le label s'engage à être dans une démarche d'amélioration continue, avec des objectifs et des critères d'évaluation, en termes de rémunération du personnel (le SMIC+ 10 % au minimum pour les contrats de plus de six mois), de limitation des écarts entre les salaires (de 1 à 7), d'égalité de genre, de bien-être au travail, etc.

Un exemple : la coopérative de production de fruits et légumes *Étic'Monts Bio* travaille avec *Terr'Étic*, entreprise de transformation, en partenariat avec la SCOP *Éthiquable* et sa marque *Paysans d'ici* pour commercialiser leurs confitures de fruits rouges. Ce sont les pratiques de ces trois structures qui sont incluses dans le respect des critères du label. Toutes s'engagent par ailleurs à encourager leurs propres partenaires (transporteurs, autres clients, etc.) à aller dans ce sens.

## Consolider l'organisation des paysans

En termes écologiques enfin, le label va au-delà des exigences du label classique AB, en ce qu'il impose de s'en tenir à la saisonnalité des productions, qu'il interdit l'usage de serres chauffées, qu'il encourage les rotations longues, l'usage de variétés anciennes, etc. Des produits tels que farine de

sarrasin, pois cassés, huile de tournesol, confiture, pruneaux ou encore jus de fruits sont aujourd'hui commercialisés par ce label.

Pourquoi est-il nécessaire de s'organiser en groupement agricole pour en faire partie ?

*"L'enjeu de l'équitable pour les paysans est de rétablir le rapport de force pour moins subir les fluctuations du marché, explique Camille Changeon. L'idée est donc d'encourager la structuration des filières et le regroupement des producteurs, à travers des systèmes démocratiques. C'est pourquoi le réseau favorise l'émergence de groupements de producteurs. Ceux-ci sont plus forts pour défendre au mieux les intérêts de leurs membres."*

Dernier volet, et non des moindres, de ce label *Bio équitable en France* : l'existence d'un fonds de développement qui lui est associé. Les porteurs de marque (exemple : *Paysans d'ici*) versent obligatoirement 1 % du prix de la matière première — vendue par le groupement pour réaliser les produits finis — à ce fonds qui a pour but de bénéficier aux groupements agricoles impliqués. Il leur permet de réaliser des investissements, d'améliorer les conditions de production, de financer des salariés ou des formations à l'agroécologie, etc.

La création simultanée de ces deux labels aux noms presque identiques et aux visées très proches ne peut qu'interpeller. Questionnés sur les raisons de ce doublon, les deux expliquent qu'ils n'étaient initialement pas au courant de l'existence de l'autre initiative, mais qu'ils sont intéressés pour rentrer en contact l'un avec l'autre et pour échanger.

## Le bio local et équitable existe déjà

Quel regard portent d'autres acteurs de l'agroécologie et de la bio sur ces initiatives ? L'association *Nature et Progrès* est une pionnière de l'agriculture biologique en France. C'est elle qui a élaboré le premier cahier des charges de l'agriculture bio en 1972, qui fut ensuite source d'inspiration pour le label AB et sa réglementation européenne en 1991, rappelle Éliane Anglaret, ex-présidente et actuelle secrétaire du bureau de la fédération *Nature et Progrès*. *Nature et Progrès* n'est pas un label, mais une mention que l'on trouve apposée sur un certain nombre de produits, d'échoppes sur le marché ou encore de restaurants.

Sentant assez vite venir les dérives industrielles de la bio, l'association s'est dotée d'une charte plus large que le seul volet environnemental et plus technique que celle du label AB, incluant les dimensions énergétique et sociale, l'aspect des semences, etc. L'association n'a pas été invitée à participer aux réflexions sur ces nouveaux labels, explique-t-elle, malgré *"de bonnes relations avec la FNAB, les Bio-coop, etc."* Elle s'interroge sur le risque de perdre les consommateurs et consommatrices en multipliant les nouveaux labels assez proches les uns des autres. Et souligne la réticence de *Nature et Progrès* à travailler

*"avec ceux qui ont détruit le système de production paysanne et locale : grandes surfaces, grandes coopératives agricoles, etc."*

Par ailleurs, la dimension locale et équitable de l'agriculture biologique est déjà bien présente en dehors des labels en question. Les paysans qui fonctionnent en Amap par exemple pratiquent le circuit court, local et plus équitable que le commerce classique grâce à un système de garantie participative avec les amapiens.

"La plupart des agriculteurs de Nature et Progrès font du circuit court", précise Éliane Anglaret. "Et d'ailleurs, on constate que ces circuits se raccourcissent avec le temps. On milite pour une relocalisation de l'économie, à l'échelle des régions, de quelques dizaines de kilomètres, dans le but d'entretenir une vie sociale locale. Les foires bio, les magasins de producteur, etc., font vivre les territoires."

Selon elle, les grandes surfaces sont actuellement en lutte pour s'approprier le bio, mais derrière ce label AB

"il est important de se demander d'où ça vient, qui a produit, et dans quelles conditions ? Le bio en grandes surfaces a souvent un goût amer. Bio c' Bon vient de se faire racheter par Carrefour, Naturalia appartient à Monoprix. Les grandes surfaces avec leurs pratiques inéquitables se camouflent derrière le nom d'autres enseignes pour faire du chiffre d'affaires."

Le défi est aussi de cesser d'engraisser ces géants de l'agroalimentaire qui sont largement responsables du problème qu'ils prétendent maintenant résoudre.

Guillaume Gamblin

Photo : CC Wikimedia Commons

☐ Cet article est tiré du dernier numéro de la revue Silence, qui vient de faire paraître son 500ème numéro

